



**PALAIS
DES
SPORTS**
PIERRE MENDES FRANCE

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213801855-20240325-D20240325_27-DE



TARIFS DE LOCATION

PALAIS DES SPORTS PIERRE-MENDES-FRANCE

14 Boulevard Clemenceau-38100 GRENOBLE



Conseil municipal séance du 25 mars 2024– délibération n° – annexe 1

Ville de Grenoble - PDS - Grille tarifaire

Redevance principale

(NB. le terme représentation est utilisé pour les manifestations avec billetterie, celui de jour d'exploitation pour les manifestations sans billetterie).

	Pourcentage sur la billetterie (hors TVA)	Prix de location minimum garanti pour la Ville par représentation / jour d'exploitation
Pour une représentation ou un jour d'exploitation et une journée de montage	11,5 %	7 500 € HT
Pour la deuxième représentation ou un jour d'exploitation	10,5 %	5 000 € HT
A partir de la troisième représentation ou jour d'exploitation supplémentaire	7,5 %	2 600 € HT

Sur une période de 36 mois, la quatrième réservation d'un même occupant se verra appliquer une remise de 20 % sur la redevance principale du dernier événement.

Lors d'une manifestation avec billetterie, la redevance principale est calculée sur un pourcentage de la billetterie, sans pouvoir s'établir en-deça du minimum garanti. Lors d'une manifestation sans billetterie, la redevance principale s'établit sous la forme d'un prix de location fixe par jour d'exploitation.

Redevance principale pour les organismes à but non lucratif

Les organismes à but non lucratifs (associations, administrations, universités, établissements consulaires etc.) bénéficieront d'une remise de 25 % sur le minimum garanti et les tarifs (hors chauffage et mise en configuration) et d'un pourcentage unique de 5 % sur la billetterie.

Redevance principale pour les manifestations caritatives

La gratuité d'accès, totale ou partielle, sera possible dans le cas de manifestations caritatives sous réserve d'un vote en conseil municipal.

Redevance principale pour les manifestations hors configurations types

Toute utilisation du Palais des sports en dehors des configurations types définies et/ou ne pouvant relever de la présente grille tarifaire fera l'objet d'une tarification spécifique qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Le prix de la redevance principale comprend

- la salle telle que décrite dans la fiche technique du Palais des sports en configuration "concert" (tribune et scène)
- les espaces annexes (halls, espace club)
- les agents de sécurité incendie (SSIAP) réglementaires
- le ménage et les techniciens liés à la maintenance du bâtiment
- la redevance sur la vente de produits divers
- la redevance pour l'exploitation d'une buvette ou d'un point de petite restauration
- la consommation électrique

Le prix de redevance principale ne comprend pas

- les agents de sûreté et d'accueil
- les moyens techniques autres que ceux attachés à la salle tels que décrits dans la fiche technique
- les prestations supplémentaires demandées par l'occupant à la Ville, qui après son accord, feront l'objet d'une refacturation
- la consommation due au chauffage

Facturations diverses

Ces facturations diverses supplémentaires sont établies en fonction des demandes de l'organisateur.

Mise en configuration libre de la grande salle

Démontage de la scène et de la rampe PMR	2 500 € HT
Démontage de la tribune	6 500 € HT

Les frais de démontage et de remontage de la tribune comme de la scène pourront être partagés entre plusieurs occupants successifs, dans le cas où les configurations demandées seraient identiques

Montage et démontage ou répétitions sans public

Par jour d'occupation	1 000 € HT
-----------------------	------------

Location des espaces annexes

(espaces pouvant être loués indépendamment et simultanément du reste de l'équipement)

Espace mis à disposition :	Par jour d'occupation :
Hall Ouest	500 € HT
Hall Est	500 € HT
Espace Club	500 € HT

Chauffage (facturation optionnelle)

Par jour d'exploitation à 19°C	4 750,00 € HT
Par jour d'exploitation à 15°C	3 654,00 € HT